

# COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



## Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public

Afin de répondre aux dispositions des articles L 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public pour l'exercice d'activités économiques, la Commune de Palavas-les-Flots procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public portuaire en application des articles L. 2122-1 ; L. 2122-1-4 et suivants du CGPPP.

La commune de Palavas-les-Flots procède, selon cette procédure, à la sélection préalable de quatre autorisations de vente ambulantes de beignets en front de mer selon la répartition suivante :

- Deux autorisations seront accordées pour la vente de beignets sur les plages de rive droite.
- Deux autorisations seront accordées pour la vente de beignets sur les plages de rive gauche.

Cette mise en concurrence fait l'objet d'une publication permettant aux candidats potentiels de se manifester.

La commune propose d'occuper le domaine public comme suivant :

**Objet de l'occupation, nature de l'activité :** Vente ambulante de beignets en front de mer  
**Durée :** Saison estivale – 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2019.

A la discrétion de l'autorité délivrant l'autorisation et cas d'offre concurrente, plusieurs autorisations (4) pourront être délivrées. Chaque candidat est libre de postuler pour la zone géographique qu'il désire.

Un même candidat est autorisé à candidater pour les deux zones géographiques. Néanmoins, un candidat ne pourra aucunement cumuler deux autorisations à l'issue de la procédure de sélection préalable.

**Adresse de l'occupation :** Front de mer à Palavas-les-Flots (34 250)

Cette publicité préalable pour l'occupation du domaine public envisagée est faite sur le site internet de la ville sous [www.palavaslesflots.com](http://www.palavaslesflots.com) à la rubrique « Ma Ville » sous rubrique « Marché Public » et sera affichée en mairie.

## **Renseignements et propositions d'offres :**

Toute candidature devra être composée d'un dossier comprenant l'ensemble des pièces exigées (voir annexe) et devra être déposée **avant le 08/03/2019 à 17h** à l'adresse ci-après :

16 boulevard du Maréchal Joffre  
BP 106  
34 250 PALAVAS-LES-FLOTS

Les demandes de renseignements et propositions d'offres concurrentes doivent être adressées par écrit à :

Mairie de Palavas-les-Flots  
Service marchés publics  
16 boulevard du Maréchal Joffre  
BP 106  
34250 Palavas-les-Flots  
Téléphone : 04 67 07 73 10

Adresse courriel de correspondance exclusive : [mairie@palavaslesflots.com](mailto:mairie@palavaslesflots.com)

**Les dossiers peuvent être déposés ou envoyés sous pli cacheté auprès du service marchés publics de la ville de Palavas-les-Flots.**

### **DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS :**

**Le 7 Mars 2019 à 17h00**

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée après analyse des dossiers complets reçus avant cette date. Tout dossier incomplet ou reçu hors délai sera rejeté.

La liste des pièces de candidature à joindre avec l'offre sont précisées dans le règlement de consultation.

En l'absence de toute autre proposition à l'issue de la présente publicité, un titre pourra être délivré sous forme d'arrêté municipal en application des dispositions de Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

En cas de demandes concurrentes, l'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée au regard des dossiers reçus avant cette date selon les critères de sélection suivants :

- Critère qualitatif : Note descriptive détaillée de la prestation proposée (Qualité du beignet, fabrication, hygiène et sécuritaire alimentaire)
- Critère financier : Montant de la redevance versée à la commune.

Un descriptif détaillé des critères est disponible dans le règlement de consultation.

En l'absence de toute autre proposition suite à la présente publicité, un titre pourra être délivré sous forme d'arrêté municipal.

**Le tribunal territorialement compétent est :**

Tribunal Administratif de Montpellier  
6 rue Pitot  
34000 Montpellier.

Les voies et modalités de recours sont disponibles auprès du greffe du tribunal administratif de Montpellier, tel : 04 67 54 81 00, [greffe.ta-montpellier@juradm.fr](mailto:greffe.ta-montpellier@juradm.fr)

Fait, affiché et publié à Palavas-les-Flots, le  
11/02/2019

Sont joints à cet avis de publicité :

1. Règlement de consultation – Page 4
2. Liste de pièce à joindre au dossier – Page 7
3. Attestation sur l'honneur – Page 8



Ville de Palavas-les-Flots  
Hérault

REGLEMENT DE CONSULTATION

pour occupation du domaine public à des fins de vente ambulante  
de beignets sur le front de mer.

La présente consultation a pour objet d'autoriser la vente de beignets en front de mer pour la saison estivale 2019.

Le contrat d'exploitation sera établi entre l'entreprise désignée à l'issue de la consultation (*le titulaire*) et la commune de Palavas-les-Flots représentée par son maire, M. Christian JEANJEAN.

Lors de la remise des offres, les candidats devront impérativement fournir les documents suivants :

1. **Un dossier de référence** précisant :

- Le Kbis ou les statuts de la société à jour.
- Un certificat d'assurance couvrant l'activité exercée.
- L'attestation sur l'honneur datée et signée (*à retirer en Mairie*)
- Un document listant les expériences éventuelles du candidat sur une activité similaire au cours des trois dernières années.
- Un dossier technique comprenant un descriptif précis de l'activité économique proposée comprenant la proposition de redevance annuelle d'occupation effectuée par le candidat.

Une liste des pièces composant le dossier de référence est disponible en annexe.

---

**La date limite de remise des offres est fixée au 7 mars 2019 à 17h00.**

---

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée après analyse des dossiers complets reçus avant cette date. **Tout dossier incomplet ou reçu hors délai sera rejeté.**

Les dossiers seront impérativement remis selon les modalités suivantes :

- Une enveloppe cachetée contenant le dossier de référence, en deux exemplaires, portant la mention « **DOSSIER DE REFERENCE** »;

Cette enveloppe sera cachetée et comportera le nom de l'entreprise et la mention :

**« CONSULTATION POUR VENTE AMBULANTE DE BEIGNET  
NE PAS OUVRIR »**

Les candidatures et les offres seront transmises sous enveloppe cachetée par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception.

**L'enveloppe cachetée sera :**

- Soit expédiée à l'adresse suivante (transmis par lettre recommandée) :

---

**MONSIEUR LE MAIRE**  
**HOTEL DE VILLE – SERVICE DES MARCHES PUBLICS**  
**16 BOULEVARD DU MARECHAL JOFFRE**  
**BP 106**  
**34 250 PALAVAS-LES-FLOTS CEDEX**

---

- Soit remise contre récépissé à l'adresse suivante :

---

**MONSIEUR LE MAIRE**  
**HOTEL DE VILLE – SERVICE DES MARCHES PUBLICS**  
**16 BOULEVARD DU MARECHAL JOFFRE**  
**34 250 PALAVAS-LES-FLOTS CEDEX**

---

Heures d'ouverture de la Mairie de PALAVAS-LES-FLOTS  
Du lundi au vendredi – 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.  
*Hors jours fériés.*

Jugement des offres

Les critères de jugement des offres sont :

- Critère financier : Montant de la redevance proposée. Une redevance minimum de 2000€ est demandée.
- Critère qualitatif : Note descriptive de la prestation au regard des éléments suivants : Qualité du beignets (composition du produit), fabrication, hygiène et sécuritaire alimentaire (respect du règlement n°852/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires. Le candidat précisera les moyens matériels, les infrastructures de fabrication et de stockage ainsi que les éventuelles formations/qualifications du personnels en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Critères	Pondération
<b>Rémunération</b> <b>- Redevance (50% de la note – 10 points )</b> <i>La rémunération est calculée comme suit :</i> <i>Base de notation x (le prix de l'offre la moins-disante / le prix de l'offre du candidat)</i>	50% 10 points

<p><b>Qualité du service</b></p> <p>Cette note sera calculée à partir du dossier technique remis par le candidat. Dans cette note, les éléments suivants seront pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Qualité du beignet (Composition du beignet)</b></li> <li>▪ <b>Fabrication, d'hygiène et de sécurité alimentaires</b></li> <li>▪ <b>Moyens matériels utilisé par le candidat pour la vente, le stockage et le transport du produit.</b></li> <li>▪ <b>Infrastructures de fabrication et de stockage.</b></li> </ul> <p><i>Un barème de notation sur 10 points (50% de la note finale) sera appliqué. Le candidat obtiendra 10 points si l'offre apporte une réponse parfaite aux besoins exprimés. Au contraire, le candidat obtiendra 0 point si l'offre n'apporte aucune réponse satisfaisante aux besoins exprimés.</i></p>	<p>50% 10 points</p>
--	--------------------------

La Ville de PALAVAS-LES-FLOTS peut apporter des modifications, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, au dossier de consultation. Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié.

Pour tout renseignement complémentaire

Les renseignements administratifs et techniques pourront être obtenus auprès de :

Mairie de PALAVAS-LES-FLOTS  
Service des Marchés Publics  
BP 106  
34 250 Cedex  
Tél : 04.67.07.73.10  
Courriel : mairie@palavaslesflots.com

Recours

Les voies et modalités de recours sont disponibles auprès du greffe du tribunal administratif territorialement compétent :

Tribunal Administratif de Montpellier  
6 rue Pitot  
34 000 Montpellier  
Tel : 04.67.54.81.00  
Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

## COMMUNE DE PALAVAS LE FLOTS



### **AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A CARACTERE ECONOMIQUE**

(Article L. 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques)

#### LISTE DES PIECES A FOURNIR :

Toute personne souhaitant déposer un dossier d'occupation du domaine public en vue doit fournir les documents suivants :

- K-bis et statuts de la société à jour,
- Certificat d'assurance couvrant l'activité exercée,
- L'attestation sur l'honneur datée et signée
- Un document listant les expériences éventuelles du candidat sur une activité similaire au cours des trois dernières années,
- Un mémoire technique comprenant un descriptif précis de l'activité économique proposée,
- La proposition de redevance annuelle d'occupation effectuée par le candidat,

COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS  
GESTION DU DOMAINE PUBLIC  
PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE  
(Article L. 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques)

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR POUR LES  
ENTREPRISES CANDIDATES**

Je soussigné ..... ;  
Représentant la société ..... ;

Déclare sur l'honneur :

a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-34 à 222-40, 313-1, 313-3, 314-1, 324-1, 324-5, 324-6, 421-1 à 421-2-4, 421-5, 432-10, 432-11, 432-12 à 432-16, 433-1, 433-2, 434-9, 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1 ou 450-1;

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du code général des impôts ;

c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail ou de l'article L. 1146-1 du même code ou de l'article 225-1 du code pénal ;

d) ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.640-1 du code du commerce ;

e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou d'une interdiction de gérer en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du code de commerce, ou d'une mesure équivalente prévue par un droit étranger ;

f) ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L.631-1 du code du commerce, ou à ne procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché (copie du jugement).

g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquittée les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ses impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des L 5212-1 à L 5212.11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

Fait à..... ; Le ..... ;  
NOM, PRENOM et SIGNATURE :